

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE  
le : 13 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI,  
Mrs, E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, S. COMBE, S. LAMBERT, MD. PAGES, N. AUBERT  
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. SALZE (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), F. MOURET (pouvoir à C. ALLEMANY), D. MAHUET  
(pouvoir à I. MILLET), C. CHAUVET (pouvoir à L. IMBERT), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO),  
S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS), R. THIERS-SIMON (pouvoir à L. CONSOLIN), B. REYNÈS (pouvoir  
à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Solange PONCHON

20240313 – 06/TE01. SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE PLAN  
D'ACCELERATION POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2023-2028 DU DEPARTEMENT DES  
BOUCHES DU RHONE

Le département des Bouches du Rhône place la sobriété énergétique et la qualité environnementale en tête des priorités de financement des projets communaux.

Cet engagement se traduit au travers du Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) qui se veut un outil de mobilisation des collectivités autour de 6 actions prioritaires :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver les Espaces Naturels Sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaurer le lien homme-nature

En s'inscrivant dans ce dispositif, la Commune s'engage à contribuer à l'atteinte de ces engagements et à coopérer dans la durée avec le Département pour promouvoir les actions mises en œuvre.

Vu l'examen de ce dossier en commission Transition Ecologique le 28 février 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement pour le plan d'accélération pour la transition écologique 2023-2028 du département des Bouches du Rhône

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 15 mars 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

